

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur du 9 février 2023 à 19 h 30

Convocation : 02/02/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Denis Ridez, Christine Rome

Excusés : Sébastien Arnould, Jérémie Catteau (pouvoir à Gérard Mouillard), Bertrand Mougins (pouvoir à Corinne LINDA)

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Nicole BOUILLET est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 janvier 2022
- Fonctionnement Ecole 2021-2022 – Participation des communes – délibération
- Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2021-2022 - délibération
- Vente de bancs scolaires : prix de retrait – délibération
- SICOPAL : demande d'adhésion du SIVOS des Lacs – délibération
- Projet d'une chaufferie collective – point sur l'étude d'opportunité réalisée
- Point sur la défense extérieure contre l'incendie - information
- Percée du Vin Jaune : retour sur le déroulé de la manifestation – information
- Point sur les travaux des commissions - information
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 5 janvier 2023

Adopté à l'unanimité

Fonctionnement Ecole 2021-2022 – Participation des communes

Les frais de fonctionnement de l'école se montent à 99 707.18 € pour l'année scolaire 2021-2022, avec un effectif de 126 élèves dont 53 élèves des autres villages du secteur scolaire, soit 791.33 € par élève. Ce montant est en nette hausse, la commune ayant subi une forte augmentation des frais de chauffage (environ 168% en plus) et de l'entretien des bâtiments (frais de ménage notamment par une entreprise extérieure), par rapport à l'année scolaire précédente.

Délibération n°2023-005

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à 99 707.18 € / 126 élèves = **791.33 €** le montant de la participation par élève des communes concernées.

Cette participation sera mise en recouvrement par les soins de Monsieur le receveur municipal de POLIGNY.

VOTE : 13 POUR

Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal a pris connaissance du montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique, soit 791.33 € pour l'année scolaire 2021-2022.

Délibération n°2023-006

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'École Primaire Privée à :
791.33 € x 8 élèves de Voiteur soit **6 330.64 €**, pour l'année scolaire 2021–2022.
Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2023.

VOTE : 13 POUR

Vente de bancs scolaires

Le Conseil municipal avait délibéré en date du 3 novembre 2022 pour fixer un tarif de vente par soumission avec prix de retrait de 50 € des bancs d'école stockés au grenier de la mairie, or cette opération n'a pas obtenu le succès escompté.

Délibération n°2023-007

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'abroger et remplacer la délibération du 3 novembre 2022.
- Décide de proposer ces bancs d'école à la vente au tarif de 50 €, par ordre d'arrivée des acheteurs.
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres correspondants lorsque les acheteurs se seront déclarés.

VOTE : 13 POUR

SICOPAL : demande d'adhésion du SIVOS des Lacs

Le SIVOS des Lacs a demandé à adhérer au SICOPAL et le Comité Syndical du SICOPAL s'est prononcé favorablement à cette adhésion en date du 13 décembre 2022.

Délibération n°2023-008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la demande d'adhésion du SIVOS des Lacs au SICOPAL.

VOTE : 13 POUR

Projet d'une chaufferie collective

Quatre chaudières communales étant vétustes (mairie, bâtiment de l'agence postale, bâtiment de la MAM et l'école) et devant être remplacées, M. Mouillard a assisté à une réunion organisée suite à l'installation d'une chaufferie collective à Aumont. Ce rendez-vous lui a permis de prendre des contacts dans ce domaine. C'est ainsi que l'AJENA a réalisé une étude sur l'installation actuelle des bâtiments communaux et les possibilités de créer une chaufferie collective pour alimenter les quatre bâtiments concernés. Pour information, trois chaudières à fioul ont cinquante ans et la plus récente (celle de l'école) a 30 ans. Le choix du combustible le plus approprié est le bois déchiqueté, moins cher que le pellet. Le sous-sol de l'école serait adapté pour recevoir la chaudière centrale distributrice. Le coût estimatif serait de 375 000 euros et le projet pourrait bénéficier d'aides publiques de l'ordre de 55%. Il faut également tenir compte des nouvelles dispositions du fonds vert qui est une opération visant à subventionner des travaux jusqu'en 2025 inclus. Ce projet pourrait également être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il reste à programmer ces travaux pour 2025 au plus tard, afin de bénéficier des aides. Le Conseil municipal devra travailler sur le sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- Chemin de la Salette

Le Maire a effectué des démarches auprès des propriétaires riverains du chemin de la Salette. L'un est favorable pour céder un mètre de largeur de son terrain afin d'agrandir le chemin, mais l'autre

souhaiterait vendre une bande de son terrain à un prix très élevé, alors qu'il s'agit d'un terrain non constructible. Cette opération serait donc trop coûteuse pour la commune qui doit se résoudre aujourd'hui à réaliser une procédure d'alignement. Mme le maire a pris contact avec les services de la Direction Départementale des Territoires afin d'obtenir des conseils sur la procédure. Elle reprendra également contact avec le propriétaire concerné avant d'engager la procédure d'alignement.

- Schéma de défense contre l'incendie

L'inventaire du réseau incendie communal a été réalisé et tous les risques ont été identifiés. Suite à cette démarche, un schéma est en cours de réalisation, qui répertorie les travaux qui devront être menés pour répondre aux normes. Un arrêté fixant tout ce qui concerne ce service public va être signé par Mme Le Maire et envoyé ensuite à la Préfecture.

- Percée du Vin Jaune

Dans l'ensemble, la Percée s'est très bien passée sur les deux jours. Tous les acteurs sont ravis et beaucoup de ventes ont été réalisées par chacune des associations, les professionnels, les commerçants et par les vignerons. En termes de sécurité, une quarantaine de sorties ont été effectuées pour le week-end (chutes, coupures). Aucun accident de la route lié à la Percée n'a été constaté sur le secteur. Mme le Maire est très satisfaite de l'engagement de chacun au niveau communal.

- Travaux des commissions

Une réunion est prévue après le 24 Février pour l'examen des dossiers de subventions par la commission communication.

Le 1^{er} Mars, les bénévoles qui ont participé aux préparatifs de la Percée seront invités à un pot de remerciements.

La Grande rue sera inaugurée le samedi 1^{er} Avril à 11 h 00.

Les commissions école et environnement se réunissent le 17 Février, afin de discuter sur les projets relatifs au bâtiment et aux deux cours, ceci avant de rencontrer les enseignants le 21 Février au sujet de l'autoévaluation 2023 de l'école. Un projet commun aux deux commissions est en cours d'étude, notamment sur le devenir de la cour avant de l'école.

Le comité de fleurissement se réunira courant Mars.

La commission voirie a fait le point sur les haies et arbres nécessitant un élagage. Elle devra également se pencher sur la sécurisation du virage de la route de Lons, éventuellement sur la pose de panneaux lumineux.

La commission scolaire a organisé le service minimum d'accueil à l'école à l'occasion de la grève des enseignants le 31 janvier. Neuf enfants ont été accueillis sur la journée, encadrés par deux bénévoles le matin et trois l'après-midi.

- Bulletin municipal

Il a été distribué dans les boîtes aux lettres.

- Travaux de voirie

Des réfections de voirie sont programmées par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille en 2023 à Courbeau et Bois Vernois.

Le Maire
Corinne LINDA



Le secrétaire de séance
Nicole BOUILLET

A blue ink signature of Nicole Bouillet, written in a cursive style.